



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 28
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de la première convocation : 12/10/2022
Date de la deuxième convocation : 20/10/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 02/11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 OCTOBRE 2022**

Délibération n° DCS/2022/10

OBJET : CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD »

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET VINGT-SEPT OCTOBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 18 octobre 2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, ARNAUD Amandine suppléante de ALLEMAND Georges, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, AYMERICH Roland, BLACHE Jean-Luc représenté par ROGOU Marie-Paule (pouvoir), BONNABEL Eveline, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard, MACLE Josiane, MOREL Christian représenté par ACHIN Richard (pouvoir), PY Martine représentée par AYMERICH Roland (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland représenté par BONNAFFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, PONS Julien, REYNAUD Laurent, COTTI Marie-Josée suppléante de SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis représenté par LAZARO Marie-Christine (pouvoir), BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MULLER Christian

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MOSTACHI Ginette, ODDOU Rémy

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

PELLISSIER Luc (commune de Ancelle)

LAURENS Alain (commune de Le Dévoluy)

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation

L. NIVOU, chargée de développement territorial

S. GALLES, chargé de mission Urbanisme

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, rappelle que le Syndicat mixte était signataire des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) à l'échelle de l'aire gapençaise recouvrant les périmètres de :

- la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,
- la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
- la Communauté de Communes Buëch Dévoluy,
- la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar
- le Syndicat mixte du SCoT.

Avec l'avènement du Plan climat « gardons une COP d'avance » de la Région et du SRADDET, la politique d'aide régionale aux territoires a été renouvelée.

Lors de l'Assemblée Plénière du 25 février, la Région Sud a ainsi approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale : « Nos territoires d'abord », qui s'inscrivent dans la lignée des orientations du SRADDET et du Plan Climat Régional.

L'objectif de ces contrats est d'accompagner le développement des territoires de la Région, en organisant la rencontre entre priorités locales et régionales.

Lors de l'Assemblée Plénière du 21 octobre 2022, le Contrat « Nos territoires d'abord » du gapençais - un des cinq premiers territoires à l'expérimenter - a été approuvé.

Ce dernier s'articule autour de 6 axes structurants.

Le Président présente les projets autour des 6 axes structurant du contrat :

- **AXE 1. MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES :**
Cet axe met l'accent sur la sortie de l'autosolisme, et le soutien à des infrastructures contribuant au développement économique (tourisme compris) et aux déplacements du quotidien (voies vertes, véloroutes, aires de covoiturage) ;

- AXE 2. ENERGIES RENOUVELABLES :
Cet axe prévoit des actions en matière de développement du solaire photovoltaïque et solaire thermique (avec priorité aux espaces anthropisés), de la méthanisation, des filières locales de chauffage bois et un renforcement de la récupération d'énergies dans les projets d'infrastructure ;
- AXE 3. STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS / MAITRISE DE L'ENERGIE / REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
Cet axe est prioritaire, il vise à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics comme privés ;
- AXE 4. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS
Cet axe prévoit le soutien à la création d'une usine de méthanisation sur l'Agglomération Gap Tallard Durance et l'installation de points d'apports volontaires semi-enterrés sur la CCCV et la CCBD
- AXE 5. SOBRIETE FONCIERE / AMENAGEMENT DURABLE / FONCIER ECONOMIQUE
Cet axe vise le soutien à des projets ayant pour but d'optimiser l'utilisation du foncier sur le territoire ;
- AXE 6. TRANSITION ECOLOGIQUE, PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET RESILIENCE DES TERRIOIRES
Cet axe prévoit le soutien à des projets visant à préserver et valoriser les ressources du territoire (eau, bois, renaturation...), ainsi qu'à se prémunir des impacts du changement climatique (prévention des risques notamment).

En tant que partenaire investi dans le développement du territoire, le Syndicat mixte est signataire du contrat aux côtés des 4 EPCI qui composent l'Aire Gapençaise.
Le Contrat « Nos territoires d'Abord » du territoire du gapençais est annexé à la présente délibération.

Pour rappel, le contrat *Nos territoires d'abord* est conclu pour une durée de cinq ans et prend effet dès sa notification. A la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Les projets d'investissement du territoire gapençais dans le cadre de ce contrat représentent 62 748 534 € pour une participation régionale à hauteur de 8 152 667 €.

A noter que la programmation du contrat prévoit le soutien à une action du Syndicat Mixte du SCoT, en complément du financement de l'ADEME, pour recenser les gisements fonciers du territoire et réaliser des études pré-opérationnelles sur certains sites particulièrement stratégiques. Le montant estimé de cette étude est de 50 000 €, la Région participant à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les termes du Contrat « Nos territoires d'Abord » sur le territoire du gapençais,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer ce contrat,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer tout document en lien avec le présent contrat (demande de subvention, marché...).

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,

Benoît ROUSTANG



